

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde



Délibération n° 04-01 du 25 novembre 2021

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021 À L'ASSOCIATION « SOUTIEN AUX GÉNÉRATIONS AVENIR » (SAGA) ET À L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DE SEINE-SAINT-DENIS POUR LA GESTION DU SERVICE ADEF – AVENANT.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la santé publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association « Soutien Aux Générations Avenir » (SAGA) en date du 16 décembre 2019,

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association « Sauvegarde de Seine-Saint-Denis » (ex ADSEA) le 27 mars 2014,

Vu la demande de subvention présentée par l'association SAGA, sise 19, rue Camier à Bobigny,

Vu la demande de subvention présentée par l'Association « Sauvegarde de Seine-Saint-Denis » (ex ADSEA), sise 20 rue Gallieni à Bobigny ;

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement 2021 de 37 000 euros à l'association « Soutien Aux Générations Avenir » (SAGA) ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement 2021 de 280 000 euros à l'association « Sauvegarde de Seine-Saint-Denis » pour la gestion du service ADEF ;



- APPROUVE l'avenant à la convention, dont le projet est ci-annexé, entre le Département et l'association « Sauvegarde de Seine-Saint-Denis » relatif à la subvention de fonctionnement pour le service ADEF ;

- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer ledit avenant au nom et pour le compte du département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.